Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260122-D2026_01_04-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 01 – 04**
Décision du 22 janvier 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le 22 janvier à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	16 janvier 2026
Nombre de membres	En exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 23 Votants : 30 (dont 7 pouvoirs).
Présents	**Châteaugiron :** Jean-Claude BELINE, Olivier BODIN, Anne-Marie ECHELARD, Denis GATEL, Françoise GATEL, Schirel LEMONNE, Chantal LOUIS, Christian NIEL, Yves RENAULT. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Jacky LECHABLE. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Christelle HOUIZOT, Louis HUBERT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Christelle GAUTIER. **Servon-sur-Vilaine :** Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN, Sophie RANDUINEAU-PIROT.
Absents excusés	Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jean-Pierre PETERMANN (pouvoir à Jean-Claude BELINE), Catherine TAUPIN (pouvoir à Denis GATEL), Géraldine HARNOIS-MARTIN (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Emmanuel CASADO (pouvoir à Christelle HOUIZOT), Benoît FOUCHER, Pierre-Yves TANVET (pouvoir à Marielle-MURET BAUDOIN), Anne MALLET, Evelyne PANNETIER (pouvoir à Melaine MORIN).
Absents	-
Secrétaire de séance	Sophie RANDUINEAU-PIROT.

Projet d'avenant n°1 au protocole de transfert des compétences Gestion des Milieux Aquatiques et associées (ruissellement, pollutions diffuses, bocage) de l'Unité de Gestion Vilaine Est

Dominique DENIEUL explique que dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et des missions associées (gestion des milieux aquatiques, bocage, pollutions diffuses, ruissellement), les EPCI ayant transféré ces compétences à l'EPTB Vilaine sont liés à ce dernier par des protocoles de transfert. Le Pays de Châteaugiron Communauté est signataire du protocole relatif à l'Unité de Gestion Vilaine Est (UGVE).

Les protocoles de transfert organisent l'exercice des compétences GEMA et associées par l'EPTB sur les territoires des EPCI signataires. À chacun de ces protocoles est annexé un programme financier, dont la durée est alignée sur celle des outils de contractualisation des subventions.
Le programme financier actuellement en vigueur couvre la période 2022-2025 et arrive à échéance fin 2025. Il doit être renouvelé et intégrer les nouvelles conditions de financement du 12e programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (2025-2030). Conformément au protocole, ce renouvellement fait l'objet de l'avenant n°1 au protocole de transfert de l'UGVE.

Le projet d'avenant n°1 du protocole de l'UGVE (document en annexe) intègre :

- Une modification de l'article 1 – Objet
- Une modification de l'article 15 – Modalités financières
- L'ajout du programme financier 2026-2028 en annexe 2.

Le programme financier couvrira une période de 3 ans (2026-2028), en cohérence avec les accords de territoire.
Le programme financier couvre les coûts des actions et travaux, les coûts des postes associés et les frais généraux.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260122-D2026_01_04-DE

A la demande des élus de l'EPTB, 2 scénarios ont été étudiés pour 2026-2028 :

- un scénario « dégradé » visant à maintenir une « cotisation-reste à charge » constant pour les EPCI
- un scénario « ambition similaire » cherchant à conserver une dynamique équivalente à celle actuelle, en ajustant la répartition et le volume des actions selon l'expérience acquise, tout en compensant les baisses de financement annoncées.

Les élus ont retenu le scénario « ambition similaire », avec les engagements suivants des EPCI et de l'EPTB :

- Le maintien des cotisations des EPCI au niveau actuel de 2025, sans augmentation. Le reliquat prévisionnel des cotisations de l'annexe financière 2022-2025 sera mobilisé pour couvrir l'écart entre la cotisation actuelle et celle nécessaire à la mise en œuvre du scénario sur la période 2026-2028
- Une révision prévue en 2027, année de bilan de l'annexe financière 2022-2025, afin d'ajuster les cotisations si besoin pour poursuivre le scénario en 2028, et d'envisager une éventuelle revalorisation de la taxe GEMAPI pour les années suivantes.

Ainsi, le scénario retenu est le suivant pour l'UGVE sur 2026-2028 :

- Montant annuel prévisionnel du programme 2026-2028 - actions, travaux, frais généraux et postes : 6 020 000 €/an
- Effectifs prévus : 26,3 ETP
- Reste à charge annuel prévisionnel estimé pour les EPCI : 2 275 350 €/an
- Cotisation annuelle maintenue identique à 2025 : 1 888 048 €/an.

Les cotisations 2026-2028 seront les suivantes et identiques à celles de 2025 :

EPCI Unité de Gestion Vilaine Est Cotisation annuelle de 2026 à 2028 retenue	**Montant de la cotisation annuelle par EPCI de 2026 à 2028 retenue**
Rennes Métropole	905 781 €
CA Vitré Communauté	484 045 €
CC de La Roche aux Fées	146 672 €
CC Bretagne Porte de Loire Communauté	129 808 €
CC Pays de Châteaugiron Communauté	**117 273 €**
CC Liffré-Cormier Communauté	66 179 €
CC Châteaubriant-Derval	38 290 €
Total sur l'Unité de Gestion Vilaine Est	**1 888 048 €**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver le projet d'avenant n°1 au protocole relatif au transfert des compétences Gestion des Milieux Aquatiques et associées entre les EPCI de l'UGVE et l'EPTB Vilaine ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Sophie RANDUINEAU-PIROT